

Utilisation et protection de l'animal de laboratoire - Fonction Appicateur

 Niveau d'étude visé BAC +2	 Diplôme Diplôme d'École	 Domaine(s) d'étude Biologie et Santé, Santé animale, Éthique et protection animale	 Accessible en Formation continue	 Établissements Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
---	--	---	--	---

Présentation

Cette formation répond à la nécessité d'acquisition des compétences exigées par la réglementation sur l'utilisation des Animaux à des Fins Scientifiques (Directive européenne 2010/63/UE, Décret et arrêtés du 1er février 2013, Code Rural et de la pêche maritime Français).

Article R214-114 du Code Rural : «Tout établissement utilisateur, éleveur ou fournisseur d'animaux utilisés ou destinés à être utilisés dans des procédures expérimentales dispose d'un personnel en nombre suffisant et doté d'une qualification appropriée ». L'article **définit quatre fonctions** pouvant être exercées par le personnel.

L'arrêté du 1er février 2013 (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) *relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs ou fournisseurs d'Animaux utilisés à des Fins Scientifiques*, définit **le niveau d'étude et de formation requis** pour exercer ces différentes fonctions.

L'application de procédures expérimentales aux animaux, dénommée **Fonction Appicateur est agréée** :

- * Au niveau national, par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : N° R-31ENVT-F2-12
- * Au niveau européen, par FELASA (Federation of European Laboratory Animal Science Associations) : *Appicateurs : persons carrying out procedures on animals (Function A), taking care of animals (Function C), and for euthanasia (Function D)*

Objectifs

Etre capable de réaliser des expériences sur les animaux vivants utilisés à des fins scientifiques dans le respect de la réglementation et de l'éthique (règle des 3Rs : remplacer – réduire- raffiner).

Savoir faire et compétences

- * Observer les animaux (inspection quotidienne et description des modifications en cours de projet)
- * Contenir les animaux pour un examen clinique ou une procédure expérimentale
- * Reconnaître les signes cliniques de stress et de douleur
- * Utiliser les méthodes d'euthanasie réglementaires appropriées.

- * Utiliser des analgésiques et des antalgiques selon les règles de l'art.
- * Mettre en œuvre les procédures courantes (injections, prélèvements sanguins) dans le respect des bonnes pratiques éthiques.

Taux de réussite

98%

Admission

Conditions d'accès


Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant minimum 2 années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait à la biologie ou justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine.

ou

Avoir validé deux années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait au travail effectué **et** un minimum de cinq années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne titulaire d'une qualification de concepteur.

Accès facilité aux moyens de candidater

Formulaire d'inscription et autres informations disponibles sur :

 <https://envt.fr/decouvrir-toutes-les-formations/formation-continue/formations-diplomantes/utilisation-et-protection-de-lanimal-de-laboratoire/>

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

Programme

Organisation

- * Réglementation
- * Ethique, Bien-être animal et 3Rs
- * Méthodes alternatives
- * Biologie du modèle Rongeur, choix et intérêt du modèle Rongeur ; anatomie
- * Reconnaissance de la douleur, de la souffrance et de l'angoisse
- * Anesthésie et euthanasie
- * Gestion sanitaire et suivi de la santé animale ; hygiène et biosécurité
- * Procédures légères sans anesthésie : bonnes pratiques
- * Influence de l'alimentation sur les résultats expérimentaux